

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**COMPTE DE RESULTATS**  
**en euros**

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.21</b>
Intérêts et produits assimilés (note 16)	9 789 150	7 173 128
Intérêts et charges assimilées (note 17)	744 229	1 230 616
Revenus des titres à revenu variable (note 18)	364	587 277
Commissions (produits) (note 19)	12 148 997	11 560 161
Commissions (charges) (note 19)	2 860 845	2 254 816
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 20)	21 982	83 428
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 21)	409 947	(300 445)
Autres produits d'exploitation bancaire (note 22)	647 834	637 141
Autres charges d'exploitation bancaire (note 22)	8 193	28 601
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>19 405 008</b>	<b>16 226 657</b>
Charges générales d'exploitation (note 23)	15 567 271	12 901 863
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	388 934	339 928
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 448 803</b>	<b>2 984 866</b>
Coût du risque (note 25)	(334 852)	441 303
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 113 950</b>	<b>3 426 169</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	(14 225)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>3 113 950</b>	<b>3 411 944</b>
Résultats exceptionnels (note 26)	(42 921)	(103 809)
Impôts sur les bénéfices (note 27)	(776 985)	(728 197)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 294 045</b>	<b>2 579 938</b>

**BANQUE D'ESCOMPTE**

**BANQUE WORMSER FRERES**

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**MARYSE LE GOFF**

**MAZARS**

## **MARYSE LE GOFF**

SIEGE SOCIAL : 65, RUE LA BOETIE - 75008 PARIS

TEL : +33 (0) 1 45 01 20 24 – FAX : +33 (0) 1 45 01 64 45

EXPERT COMPTABLE COMMISSAIRE AUX COMPTES

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# **BANQUE D'ESCOMPTE**

## **BANQUE WORMSER FRERES**

Société anonyme au capital de 16 000 000 €

Siège social : 13 boulevard Haussmann – 75009 Paris

R.C.S Paris : 562 102 913

### **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**MARYSE LE GOFF**

**MAZARS**

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Actionnaires,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque d'Escompte – Banque Wormser Frères relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance

les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### *Risque de crédit et dépréciation des créances sur base individuelle*



##### *Risque identifié*



##### *Notre réponse*

La Banque d'Escompte – Wormser Frères est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques, résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts.

La Banque constitue des provisions pour couvrir les risques avérés de pertes.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels, les créances douteuses présentant un risque de non-recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif de façon à couvrir les pertes prévisionnelles. Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit des comptes annuels, compte tenu de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction pour la détermination de l'exposition individuelle de la Banque.

Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par la Banque pour évaluer, sur une base individuelle, le montant des dépréciations des créances de sa clientèle, notamment au travers d'échanges réguliers avec la direction et plus particulièrement avec la direction des engagements et le service juridique.

Nos travaux ont consisté en la réalisation de tests, par sondage, du dispositif d'identification et de suivi des risques de crédits et du dispositif d'estimation des dépréciations.

Sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risque, nous avons analysé la documentation relative à l'appréciation du risque de non-recouvrement.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

**Autres informations**

Désignation des commissaires aux comptes

Le cabinet Mazars a été nommé commissaire aux comptes de la société Banque d'Escompte par l'Assemblée Générale du 9 avril 2008.

A la date de clôture, le cabinet Mazars était dans la quinzième année de sa mission sans interruption.

Madame Maryse Le Goff est devenue commissaire aux comptes titulaire à la suite de la démission de Monsieur Nicolas Goldet en date du 11 septembre 2017.

A la date de clôture, Madame Maryse Le Goff était dans la sixième année de sa mission sans interruption.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

**BANQUE  
D'ESCOMPTE –  
BANQUE  
WORMSER  
FRERES**

*Comptes Annuels  
Exercice clos le 31  
décembre 2022*

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Paris et Courbevoie, le 22 mai 2023*

Les Commissaires aux comptes

**MARYSE LE GOFF**

  
\_\_\_\_\_  
MARYSE LE GOFF

**MAZARS**

  
\_\_\_\_\_  
BERTRAND DESPORTES

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**  
**Bilan avant répartition**

	en euros		en euros	
	31.12.2022	31.12.21	31.12.2022	31.12.21
<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>			
	<b>en euros</b>			
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	102 736 405	162 734 032		
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	74 720 509	12 879 372	Dettes envers les établissements de crédit (note 8)	9 010 747
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	28 103 548	32 282 917	Opérations avec la clientèle (note 9)	488 314 033
Opérations avec la clientèle (note 3)	312 256 499	258 898 514	Dettes représentées par un titre (note 9)	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 1)	1 678 752	2 171 469	Autres passifs (note 10)	5 304 182
Actions et autres titres à revenu variable (note 1)	19 072 036	10 238 235	Comptes de régularisation (note 11)	3 818 432
Participations et autres titres détenus à long terme ( note 4)	384 211	384 212	Provisions pour risques et charges	416 895
Parts dans les entreprises liées (note 4)	1 400 000	250 000	Dettes subordonnées	-
Immobilisations incorporelles (note 5)	1 179 034	1 284 864	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	-
Immobilisations corporelles (notés)	375 309	330 566	Capitaux propres hors FRBG (note 12)	46 246 817
Capital souscrit non versé	-	-	- Capital souscrit	16 000 000
Actions propres	-	-	- Primes d'émission	0
Autres actifs (note 6)	9 675 759	10 385 485	- Réserves	14 200 000
Comptes de régularisation (note 7)	1 529 044	1 942 277	- Ecart de réévaluation	-
			- Provisions réglementées et subventions d'investissement	13 752 773
			- Report à nouveau	2 294 045
			- Résultat de l'exercice	2 579 938
<b>Total</b>	<b>553 111 105</b>	<b>493 761 943</b>	<b>Total</b>	<b>553 111 105</b>
				<b>493 761 943</b>

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**HORS-BILAN**  
**en euros**

	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.21</b>
<b>Engagements donnés (note 13)</b>	<b>35 527 820</b>	<b>36 801 117</b>
Engagements de financement	26 224 050	23 161 644
Engagements de garantie	6 398 485	7 268 723
Engagements sur titres	2 905 285	6 370 750
<b>Engagements reçus (note 13)</b>	<b>53 041 737</b>	<b>5 443 875</b>
Engagements de financement	48 735 922	-
Engagements de garantie	4 305 815	5 443 875
Engagements sur titres	-	0

**BANQUE WORMSER FRERES  
COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**COMPTE DE RESULTATS  
en euros**

	31.12.2022	31.12.21
Intérêts et produits assimilés (note 16)	9 789 150	7 173 128
Intérêts et charges assimilés (note 17)	744 229	1 230 616
Revenus des titres à revenu variable (note 18)	364	587 277
Commissions (produits) (note 19)	12 148 997	11 560 161
Commissions (charges) (note 19)	2 860 845	2 254 816
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 20)	21 982	83 428
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés (note 21)	409 947	(300 445)
Autres produits d'exploitation bancaire (note 22)	647 834	637 141
Autres charges d'exploitation bancaire (note 22)	8 193	28 601
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>19 405 008</b>	<b>16 226 657</b>
Charges générales d'exploitation (note 23)	15 567 271	12 901 863
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	388 934	339 928
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 448 803</b>	<b>2 984 866</b>
Coût du risque (note 25)	(334 852)	441 303
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 113 950</b>	<b>3 426 169</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	(14 225)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>3 113 950</b>	<b>3 411 944</b>
Résultats exceptionnels (note 26)	(42 921)	(103 809)
Impôts sur les bénéfices (note 27)	(776 985)	(728 197)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2 294 045</b>	<b>2 579 938</b>

# ANNEXE

## AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2022

### PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

*Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire et aux dispositions du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables.*

#### PORTEFEUILLE-TITRES

Conformément au Livre II titre 3 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement et les titres de participation et filiales.

Le portefeuille est mouvementé à la date de règlement des titres. Durant la période allant de la date de négociation à celle du règlement, les opérations sur titres sont enregistrées au hors-bilan sous la rubrique "Engagements sur titres".

Les **titres de transaction** sont acquis avec une intention de revente dans un délai à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Ces titres sont négociables sur un marché actif et évalués tant à l'actif qu'au passif au cours de clôture de l'exercice, le solde des écarts d'évaluation est porté en charges ou en produits au compte de résultats. Ils sont inscrits au bilan lors du règlement ils sortent du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable.

Les **titres de placement** sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement ni parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats sous la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe" et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle. Ils sont évalués sur la base du cours le plus récent. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix du marché est inférieur à leur valeur comptable.

Les **titres d'investissement** sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils font l'objet d'une certitude de refinancement jusqu'à leur échéance et ne doivent pas être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention d'être détenus jusqu'à leur échéance. La capacité de conserver les titres jusqu'à leur échéance se justifie soit par l'existence de ressources ou d'accords de refinancement dont la durée restant à courir est au moins égale à celle des titres détenus, soit par adossement des titres aux fonds propres ou aux dépôts reçus, conformément aux hypothèses retenues dans le cadre de la gestion actif/passif.

Ces valeurs ne font pas l'objet d'un provisionnement du risque de marché découlant des variations du niveau des taux d'intérêt. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe" et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres concernés. Une provision est en outre constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Les **titres de participation** sont acquis en vue d'une détention durable. Ils sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, la quote-part de situation nette et la valeur boursière des sociétés ayant une activité comparable. Lorsque cela est nécessaire, un abattement peut être pratiqué pour tenir compte des conditions particulières des titres détenus.

## **TITRES DONNES OU RECUS EN PENSION**

Les recommandations pour l'enregistrement et l'évaluation des opérations de pension précisant les usages de la Place sont appliquées pour l'ensemble des pensions de toutes natures consenties ou obtenues à savoir :

Le cédant maintient à l'actif de son bilan les titres mis en pension et enregistre au passif de son bilan le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Il identifie à cette rubrique les titres donnés en pension.

Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les titres reçus en pension n'entrent pas dans les portefeuilles comptables du cessionnaire.

Lors de l'arrêté comptable, le cédant continue d'évaluer les titres mis en pension selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. Le cessionnaire ne comptabilise aucune variation de valeur des titres reçus en pension.

La charge relative à la dette du cédant et le produit relatif à la créance du cessionnaire sont enregistrés comme des intérêts.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX**

### **Instrument de taux d'intérêt échangés sur des marchés organisés ou assimilés**

Les contrats de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, échangés sur des marchés organisés ou assimilés, sont évalués au prix du marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture affectée, liées à la gestion des positions de taux des actifs et des passifs, les résultats des contrats d'intérêt à terme sont pris en compte de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou charges de l'élément couvert, sur la durée de vie résiduelle de cet élément.

### **Autres éléments de taux d'intérêt à terme**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans l'une des quatre catégories suivantes selon qu'ils ont pour objet :

- a) de maintenir des positions ouvertes isolées ;
- b) de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- c) de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement ;
- d) de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;

Les contrats non dénoués sont enregistrés au hors bilan pour leur montant notionnel.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêt sont traités différemment selon les catégories décrites ci-dessous.

a) les charges et les produits sont inscrits au compte de résultats *prorata temporis*. Les pertes latentes éventuelles résultant de la mise à la valeur du marché des contrats font l'objet d'une provision.

b) les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultats de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble des éléments couverts.

c) les charges et les produits sont inscrits *prorata temporis* au compte de résultats.

d) ces contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les écarts d'évaluation sont portés en compte de résultats.

### **Instruments de change à terme**

Les opérations de change à terme dites "sèches" ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture ayant pour but de compenser ou de réduire le risque de variation de change d'un ensemble homogène d'éléments de bilan et hors bilan, ces opérations sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Les écarts sont portés au compte de résultat de manière symétrique aux gains ou pertes de change sur les éléments couverts.

## **OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour leur montant nominal. A la clôture de l'exercice, les intérêts courus non encore échus sont calculés *prorata temporis* et comptabilisés en créances rattachées.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés au hors bilan au poste « Engagements de financement ».

En application du Livre II titre 2 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les créances sont réparties en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises ». Il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non perçus ne sont pas enregistrés.

Les créances douteuses comportant un risque de non recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif, de façon à couvrir les pertes prévisionnelles.



Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque » du compte de résultats, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultats.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de fonds de commerce.

**Logiciels :** Les logiciels figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. La durée de vie et modes d'amortissement se présente de la manière suivante :

Linéaire 1 à 7 ans

**Frais d'établissement :** Linéaire 1 à 3 ans

En cas de perte de valeur entre la valeur au bilan et la valeur d'usage, une dépréciation de l'actif serait à constater par une dotation de provision enregistrée en pertes sur actifs immobilisés.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. Les durées de vie et modes d'amortissement sont les suivants :

- Agencement et mobilier : Linéaire 10 ans
- Matériels informatiques : Linéaire 5 ans
- Matériels de bureau : Linéaire 4 à 5 ans

## OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros à leurs taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours effectif de cession ou d'achat de ces monnaies ou, en ce qui concerne les produits et charges non encore réglés à la clôture de l'exercice, au taux de change en vigueur à cette date.

Conformément au Livre II titre 7 du règlement n°2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les opérations de change à terme dites "sèches" ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme à l'échéance correspondante.

Par ailleurs, les reports et déports liés aux opérations de change à terme couvertes, au sens de l'article 2723 - 3 dudit règlement, sont parallèlement rapportés au compte de résultats de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

## COMPTES DE RESULTATS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée : enregistrement au fur et à mesure de la prestation.

Les dividendes des titres sont comptabilisés au moment de leur date de mise en paiement. Les revenus sur obligations sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant et de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période sur laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

En application de la méthode dite de "l'impôt exigible", seuls les impôts exigibles à la date de clôture de l'exercice sont constatés dans les comptes. Par voie de conséquence, les provisions d'impôts différés ne sont pas retracées dans les comptes.

\* \* \* \* \*  
**EVENEMENTS DE L'EXERCICE**

La Banque Wormser Frères a fait l'acquisition le 25/11/2022 de la société FSA Intermédiation dont les activités sont le courtage en assurance-vie et épargne salariale. Le prix d'acquisition est de € 188.313. La banque a constaté un mali de fusion de € 83.110.

**EVENEMENTS POST-CLOTURE**

A la date d'établissement des comptes annuels, la banque n'a pas constaté d'impact notable sur la bonne marche de son activité.

**MONTANT GLOBAL EN CONTREVALEUR EN EUROS  
DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVICES**  
(en milliers d'euros)

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>493 762</b>	<b>553 111</b>
Actif en devises	18 526	12 976
Passif en devises	17 782	12 305



**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**Portefeuille de Placement**  
(en milliers d'euros)

**Composition du portefeuille de Placement**

	Exercice 2022		Exercice 2021		Plus value latente		
	Valeurs comptables	Valeurs estimées	Moins-value provisionnée	Plus value latente		Valeurs estimées	Moins-value provisionnée
Obligations assimilables du Trésor français	16 199	16 175	24				
Valeurs du Trésor autres pays OCDE	7 438	7 437	3	2	12 336	12 332	3
Obligations OPC	1 982	1 684	314	16	2 469	2 198	303
Actions	16 720	17 254	98	632	9 169	10 174	270
	2 450	2 469	19		964	994	30
	<b>44 789</b>	<b>45 019</b>	<b>440</b>	<b>669</b>	<b>24 937</b>	<b>25 698</b>	<b>576</b>

**Mouvements du portefeuille de Placement**

	01/01/2022	Entrées	Sorties	31/12/2022	01/01/2021	Entrées	Sorties	31/12/2021
Portefeuille de Placement	24 937	41 573	21 721	44 789	14 317	20 356	9 736	24 937

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir  
(en milliers d'euros)

	2022				2021	
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 1 an	Total
Créances à vue	13 059				13 059	32 283
Comptes ordinaires	13 059				13 059	32 283
Créances à terme	45	10 000	5 000	0	15 045	
Prêts et comptes à terme		10 000	5 000		15 000	
Créances rattachées	45				45	
<b>Total</b>	<b>13 104</b>	<b>10 000</b>	<b>5 000</b>		<b>28 104</b>	<b>32 283</b>

**NOTE 3 - OPERATIONS SUR LA CLIENTELE**

Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir  
(en milliers d'euros)

	2022				2021	
	inf. à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5 ans	sup à 1 an	Total
Autres concours	6 588	2 890	13 982	145 500	292 789	247 961
Crédits à la clientèle à court terme	4 490	598	9 048		14 136	21 862
Crédits à la clientèle à long terme	2 098	2 292	4 934	145 500	278 653	226 099
Comptes ordinaires débiteurs	5 828				5 828	7 778
Créances douteuses (voir note ci dessous)	2 443	337	855	4 094	12 925	2 276
Créances rattachées	51	0	8	531	714	884
Autres concours			8	531	663	819
Comptes ordinaires débiteurs	51				51	65
<b>Total</b>	<b>14 910</b>	<b>3 227</b>	<b>14 845</b>	<b>150 125</b>	<b>312 256</b>	<b>258 899</b>

**BANQUE WORMSER FRERES  
COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**Répartition des créances saines par type de clientèle**

	2022	2021
Sociétés	80%	75%
Entrepreneurs individuels	-	-
Particuliers	20%	25%

**Répartition des créances saines par type de taux**

	2022	2021
Taux variable	12%	15%
Taux fixe	88%	85%

**Concentration des risques (10 principaux encours sains)  
en milliers d'euros**

	Crédits et découverts utilisés	Crédits et découverts non utilisés	Risques bruts	Nantissement Espèces	Garantie PGE	Hypothèques recues en garanties
1	11 314	2	11 316	2 070	0	6 692
2	9 336	6	9 342	0	0	4 362
3	8 618	0	8 618	0	0	4 163
4	7 997	0	7 997	0	0	4 013
4	7 093	160	7 253	0	0	3 113
6	6 503	0	6 503	0	0	3 250
7	1 562	4 841	6 403	4 000	0	1 405
8	2 001	4 000	6 001	0	450	0
9	5 766	0	5 766	378	0	4 350
10	5 090	115	5 205	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>65 280</b>	<b>9 124</b>	<b>74 404</b>	<b>6 448</b>	<b>450</b>	<b>31 348</b>

**Restructuration des créances saines**

Au 31 décembre 2022, l'encours des prêts de 292 782 milliers d'euros comportent 3 prêts, d'un montant total de 1 067 milliers d'euros ayant fait l'objet d'une restructuration (prolongation du terme ou baisse de taux).

**Créances douteuses  
(en milliers d'euros)**

	Montants bruts 31/12/2022	Provisions 31/12/2022	Montants nets 31/12/2022	Montants bruts 31/12/2021	Provisions 31/12/2021	Montants nets 31/12/2021
Créances douteuses compromises	3 149	1 978	1 171	3 331	2 019	1 312
Créances douteuses	12 080	326	11 754	1 041	77	964
<b>Total</b>	<b>15 229</b>	<b>2 304</b>	<b>12 925</b>	<b>4 372</b>	<b>2 096</b>	<b>2 276</b>

**BANQUE WORMSER FRERES  
COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 4 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON COTEES**  
(en euros)

**1. Renseignements détaillés concernant les filiales**  
exercice clos le 31/12/2022

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Produits globaux d'exploitation	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
--	---------	------------------------------	--------------------------------------	------------------------	------------------------	---------------------------------	------------------------	----------------------

WORMSER FRERES GESTION  
11 bis boulevard Haussmann  
75009 PARIS

1 400 000	408 875	100%	1 400 000	1 400 000	2 144 757	668 632	
-----------	---------	------	-----------	-----------	-----------	---------	--

**2. Renseignements globaux concernant les participations**

Dans des sociétés françaises  
Dans des sociétés étrangères

304 176	304 176						364
80 036	80 036						

Total général des valeurs d'inventaire des titres de filiales et de participations

1 784 211	1 784 211						364
-----------	-----------	--	--	--	--	--	-----

**3. Mouvements du Portefeuille de participation**

	01/01/2022	Entrées	Sorties	31/12/2022	01/01/2021	Entrées	Sorties	31/12/2021
--	------------	---------	---------	------------	------------	---------	---------	------------

**Valeurs brutes**

Titres de participation  
Parts dans les entreprises liées

384 211				384 211	384 211			384 211
250 000	1 150 000 *			1 400 000	250 000			250 000

\* En novembre 2022 La banque d'Escompte a procédé à une augmentation de capital de la Société Wormser Frères gestion Quatre mille six cent actions nouvelles au nominal de deux cent cinquante euros (soit 1 150 000 euros) ont été émises.

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 5 - IMMOBILISATIONS**  
(en milliers d'euros)

	Valeurs brutes 01/01/2022	Acquisitions	Cessions/ Comptes à comptes	Valeurs brutes 31/12/2022	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 01/01/2022	Dotations	Reprises	Amortissements/ Provisions pour dépréciation 31/12/2022	Valeurs comptables nettes 31/12/2022	Valeurs comptables nettes 31/12/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>										
Fonds de commerce	102	94 *	-	196	-	-	-	-	196	102
Frais d'établissement	361	-	-	361	361	-	361	361	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	166	49	172	43	-	-	-	-	43	166
Autres immobilisations	2 562	225	123	2 664	1 545	302	123	1 724	940	1 017
<b>Total</b>	<b>3 191</b>	<b>369</b>	<b>296</b>	<b>3 264</b>	<b>1 906</b>	<b>302</b>	<b>123</b>	<b>2 085</b>	<b>1 179</b>	<b>1 285</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>										
Equipements, mobiliers, installations	2 736	132	550	2 317	2 405	87	550	1 942	375	331
<b>Total</b>	<b>2 736</b>	<b>132</b>	<b>550</b>	<b>2 317</b>	<b>2 405</b>	<b>87</b>	<b>550</b>	<b>1 942</b>	<b>375</b>	<b>331</b>

\* Dont 83 keuros de mail de fusion avec la société Fsa Intermediation



**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 6 - AUTRES ACTIFS**  
(en milliers d'euros)

		2022	2021
311*	Primes sur instruments conditionnels vendus	0	16
34*	Comptes de règlement sur titres	3 568	3 471
	<b>Débiteurs divers</b>	<b>6 108</b>	<b>6 878</b>
361110	Dépôts de garantie	975	1 540
3616* 3656*	Divers	1 025 *	615
391*	Débiteur douteux	45	45
399*	Provision douteux	(45)	(45)
376*	Biens immobiliers	4 109	4 723
<b>Total</b>		<b>9 676</b>	<b>10 365</b>

\* Dont créance concernant les entreprises liées : 500 milliers d'euros en 2022 et 45 milliers d'euros en 2021

**NOTE 7 - COMPTES DE REGULARISATIONS**  
(en milliers d'euros)

		2022	2021
38891100059	Valeurs à rejeter	94	28
3884*	Produits à recevoir	488	1 689
3881*	Charges constatées d'avance	526	169
3889* 382*	Divers	421	56
<b>Total</b>		<b>1 529</b>	<b>1 942</b>

**BANQUE WORMSER FRERES  
COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**INFORMATIONS SUR LE PASSIF DU BILAN**

**NOTE 8 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**  
Ventilation en fonction de la durée résiduelle restant à courir  
(en milliers d'euros)

	2022				2021	
	Inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5ans	Total	Total
<b>Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à vue</b>	8 711				8 711	47 767
Dépôts et comptes ordinaires	8 711				8 711	47 767
<b>Dépôts, comptes ordinaires et autres dettes à terme</b>		300			300	300
Emprunt et compte à terme		300			300	300
<b>Dettes rattachées</b>	0				0	24
à vue	0				0	24
<b>Total</b>	<b>8 711</b>	<b>300</b>			<b>9 011</b>	<b>48 091</b>

**NOTE 9 - OPERATIONS SUR LA CLIENTELE**  
2022

	2022				2021	
	Inf à 3 mois	de 3 à 6 mois	de 6 mois à 1 an	sup à 1 an et inf à 5ans	Total	Total
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>470 217</b>	<b>10 304</b>	<b>5 023</b>	<b>2 770</b>	<b>488 314</b>	<b>394 874</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>5 905</b>				<b>5 905</b>	<b>4 910</b>
Comptes sur livret	325				325	481
Plan d'épargne actions	5 580				5 580	4 449
<b>Autres dettes</b>	<b>464 312</b>	<b>10 304</b>	<b>5 023</b>	<b>2 770</b>	<b>482 409</b>	<b>389 964</b>
<b>A vue</b>	<b>462 250</b>				<b>462 250</b>	<b>362 184</b>
Dépôts et comptes ordinaires *	462 250				462 250	362 184
<b>A terme</b>	<b>2 062</b>	<b>10 304</b>	<b>5 023</b>	<b>2 770</b>	<b>20 159</b>	<b>27 760</b>
Comptes à terme	2 000	10 304	5 023	2 770	20 097	27 649
Dettes rattachées	62				62	131
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Titres négociables à court terme						
Dettes rattachées						

\* Dont dettes concernant les entreprises liées : 250 milliers d'euros en 2022 et 410 milliers d'euros en 2021

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 10 - AUTRES PASSIFS**  
(en milliers d'euros)

	2022	2021
<b>Primes sur instruments conditionnels vendus</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Comptes de règlement sur titres</b>	<b>0</b>	<b>318</b>
<b>Créditeurs divers</b>	<b>5 302</b>	<b>2 465</b>
Dépôt de garantie versé	1 940	-
Etat - Impôt société à payer	0	426
Dettes fiscales et sociales	673	783
Rente viagère à payer	848	965
Divers (à détailler)	1 841 *	291
<b>Total</b>	<b>5 304</b>	<b>2 786</b>

\* Dont dettes concernant les entreprises liées :111 milliers d'euros en 2022 et 45 milliers d'euros en 2021

**NOTE 11 - COMPTES DE REGULARISATION**  
(en milliers d'euros)

	2022	2021
Charges à payer	2 289	1 909
Produits constatés d'avance	115	13
Compte ajustement sur instruments financiers à terme	69	133
Divers (à détailler)	1 345	987
<b>Total</b>	<b>3 818</b>	<b>3 042</b>

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 12 - EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**  
(en milliers d'euros)

*Le capital est composé de 160 000 actions de 100 euros de valeur nominale conférant toutes les mêmes droits.*

	31/12/2021 Avant répartition	Affectation 2021	31/12/2021 Après répartition	31/12/2022 Avant répartition	Affectation 2022	31/12/2022 Après répartition
Capital souscrit	16 000		16 000	16 000		16 000
Réserve légale	1 600		1 600	1 600		1 600
Réserve facultative	12 600		12 600	12 600		12 600
Report à nouveau	11 773	1 980	13 753	13 753		13 753
Résultat de l'exercice	2 580	(2 580)	-	2 294		-
<b>Total</b>	<b>44 553</b>	<b>(600)</b>	<b>43 953</b>	<b>46 247</b>	<b>-</b>	<b>43 953</b>

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN**

**NOTE 13 - ENGAGEMENTS**  
(en milliers d'euros)

	2022	2021
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de financement <i>en faveur de la clientèle</i>	26 224	23 162
	26 224	23 162
Engagements de garantie <i>en faveur de la clientèle</i>	6 398	7 269
	6 398	7 269
Engagements sur titres <i>Titres à recevoir pour compte propre **</i>	2 905	6 371
	2 905	6 371
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements de financement <i>reçus d'établissements de crédit</i>	48 736	-
	48 736	-
Engagements de garantie <i>reçus d'établissements de crédit</i>	4 306	5 444
	4 306 *	5 444

\* dont garantie de l'Etat français, dans le cadre de l'octroi de prêt PGE suite à la "crise COVID-19 " de 3 772 milliers d'euros au 31 décembre 2022.  
identique au 31 décembre 2021

\*\* engagement de la Banque d'achat de titres de placement

**NOTE 14- ENGAGEMENTS RECUS DE LA CLIENTELE**

Les hypothèques immobilières de premier rang reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s'élèvent , au 31 décembre 2022 , à 260 349 milliers d'euros contre 208 931 milliers d'euros au 31 décembre 2021

Les autres garanties reçues de la clientèle en garantie de leurs crédits et découverts s'élèvent , au 31 décembre 2022 , à 557 991 milliers d'euros contre 449 089 milliers d'euros au 31 décembre 2021

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 15- ENGAGEMENT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

(en milliers d'euros)

Les instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés tant organisés que de gré à gré sont exprimés en valeur notionnelle des contrats traités (qu'il s'agisse de contrats à terme fermes ou de contrats d'options) et en valeur nominale touchant les échanges de taux contrats traités .

Les valeurs exprimées en devises ont été converties en euros au cours du change retenu pour la clôture des comptes. d'intérêt.

	2022				2021			
	Marchés organisés		Marchés de gré à gré		Marchés organisés		Marchés de gré à gré	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX</b>								
Couverture globale			17 800	17 800			26 625	26 625
Opérations d'échange de taux d'intérêt *			17 800	17 800			26 625	26 625
Couverture affectée			37 485	9 207			36 372	11 653
Contrats conditionnels			37 485	9 207			36 372	11 653
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS SUR ACTIONS</b>								
Couverture affectée		0				3 141		
Contrats conditionnels		0				3 141		

\* Par convention , les swaps "achetés" sont les swaps pour lesquels la banque paie le taux fixe , les swaps "vendus" sont les swaps pour lesquels la banque reçoit le taux fixe.

**INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX**

durée restant à courir et valeur de marché (en milliers d'euros)

	2022					2021
	inf. à 3 mois	de 3 mois à 1an	de 1à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Total
<b>Achat sur marché de gré à gré</b>						
Nominal		663	282	26 125	28 215	55 285
Valeur de marché		1	1	1 407	159	1 568
<b>Vente sur marché de gré à gré</b>						
Nominal				219	8 988	9 207
Valeur de marché				3	685	688

**INSTRUMENTS FINANCIERS SUR ACTIONS**

durée restant à courir et valeur de marché (en milliers d'euros)

	2022		2021
	inf. à 3 mois	Total	Total
<b>Achat sur marché organisé</b>			
Nominal		-	3 141
Valeur de marché		-	607

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

**NOTE 16 - INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES**

(en milliers d'euros)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Produits des opérations</b>		
* avec les établissements de crédit	1 404	122
Produits sur prêts	1 404	122
* avec la clientèle	7 983	6 913
Produits sur créances clientèle	7 982	6 910
Produits sur autres opérations	1	3
<b>Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	402	138
Revenus sur titres de placement	213	138
Revenus sur titres d'investissement	189	
<b>TOTAL</b>	<b>9 789</b>	<b>7 173</b>

**NOTE 17 - INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

(en milliers d'euros)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Charges des opérations</b>		
* avec les établissements de crédit	630	1 066
Charges sur dépôts et emprunt	466	792
Charges sur instrument à terme	164	274
* avec la clientèle	115	164
Charges sur titres négociables émis		
Charges sur comptes à terme	102	162
Charges sur autres opérations	13	2
<b>TOTAL</b>	<b>744</b>	<b>1 230</b>

**NOTE 18 - REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE**

(en milliers d'euros)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
sur parts dans les entreprises liées (note 4)	0	587
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>587</b>

**NOTE 19 - COURTAGES ET COMMISSIONS**

(en milliers d'euros)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b>Produits de courtages et commissions</b>	12 149	11 560
Opérations sur titres	2 702	4 588
Autres opérations	9 447	6 972
<b>Charges de courtages et commissions</b>	2 861	2 255
Opérations sur titres	824	815
Autres opérations	2 036	1 440
<b>Résultat net sur commissions</b>	<b>9 288</b>	<b>9 305</b>

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 20- PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

(en milliers d'euros)

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Titres de transaction	(116)	(8)
Opérations de change	143	178
Opérations sur instruments financiers	(5)	(87)
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>83</b>

**NOTE 21- PRODUITS ET CHARGES DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

(en milliers d'euros)

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Plus value sur titres de placement	276	3
(Dotations)/Reprises de provision	134	(303)
<b>TOTAL</b>	<b>410</b>	<b>(300)</b>

**NOTE 22 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(en milliers d'euros)

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Opérations immobilières	0	333
Charges refacturées	0	177
Prestations	172	40
Produits divers	475	87
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>647</b>	<b>637</b>
Opérations immobilières	0	26
Charges diverses	8	3
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>8</b>	<b>29</b>

**NOTE 23 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

(en milliers d'euros)

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Frais de personnel (note 24)	7 886	7 394
Autres frais administratifs *	7 682	5 508
<b>Total</b>	<b>15 567</b>	<b>12 902</b>

\* Le montant global annuel des jetons de présence versé en 2022 au Conseil d'administration a été de 35 750 euros.  
En 2021 il s'élevait également à 35 750 euros.

**NOTE 24 - FRAIS DE PERSONNEL**

(en milliers d'euros)

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Salaires	4 805	4 557
Intéressement	303	239
Participation	39	-
Charges sociales	2 189	2 054
Impôts, taxes et autres charges sur les rémunérations versées	551	544
<b>Total</b>	<b>7 886</b>	<b>7 394</b>
<b>effectif moyen</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Effectif moyen	<b>63</b>	<b>67</b>
Dont cadres	37	42

A leur départ en retraite, les employés de la société perçoivent une indemnité conformément à la loi et aux dispositions de la convention collective applicable. La politique de la Banque d'Escompte est de ne pas constituer de provision au titre des droits acquis par le personnel, mais de prendre la charge correspondante dans l'exercice au cours duquel le paiement effectif de la dette intervient.

Au 31 décembre 2022, cette charge a été évaluée à 164 milliers d'euros avant impôt, elle avait été évaluée en 2021 à 294 milliers d'euros.



**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 25 - COUT DU RISQUE**  
en milliers d'euros

	2021	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	2022
<b>Provision pour dépréciation</b>					
Créances sur Clientèle (note 3)	2 096	383 *	(67)	(109)	2 303
Débiteurs divers (note 6)	45	0	0		45
Emplois divers (note 6)	-				-
<b>Total des provisions pour dépréciation</b>	<b>2 141</b>	<b>383</b>	<b>(67)</b>	<b>(109)</b>	<b>2 348</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>					
Provision risque prud'homal	192				192
Provision risque litige clientèle	225	0	0		225
Provision pour charges	-				-
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>417</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>417</b>

\*la dotation aux provisions de 383 Keur a été classé pour :

- 50 keur à la provision des intérêts sur les créances douteuses, et sont donc une charge du produit net bancaire ;
- les 333 keur restant en dotation aux provisions font partie intégrantes du coût du risque.

Le coût du risque pour l'exercice 2022 contribue aux résultats pour -335 keur provenant de :

Reprise de provisions pour dépréciation utilisée	67
Reprise de provisions pour dépréciation non utilisée	109
Reprise aux provisions pour débiteurs divers	-
Reprise de provisions pour risques et charges utilisée	-
Reprise de provisions pour risques et charges non utilisée	-
Récupération sur créances amorties	0
sous total	176
Dotation aux provisions pour dépréciation Clientèle	(383)
Dotation aux provisions pour débiteurs divers	-
Dotation aux provisions pour risques et charges	-
Créances irrécouvrables couvertes par provision	(87)
Créances irrécouvrables non couvertes par provision	(41)
sous total	(511)
<b>Contribution nette aux résultats</b>	<b>(335)</b>

**NOTE 26- RESULTATS EXCEPTIONNELS**  
(en milliers d'euros)

	2022	2021
Produits exceptionnels	0	2
Charges exceptionnelles	(43)	(106) *
<b>Total</b>	<b>(43)</b>	<b>(104)</b>

\* dont contrôle urssaf : 51 milliers d'euros en 2021

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**

**NOTE 27 - IMPOT SUR LES SOCIETES**

(en milliers d'euros)

1. La Banque d'Escompte détenant une filiale à plus de 95% a opté pour le régime de l'intégration fiscale de ses résultats taxables.

La convention d'intégration prévoit que les charges d'impôts sont supportées par la société intégrée comme cela aurait été le cas en l'absence de l'intégration.

Les économies d'impôt éventuellement réalisées par le groupe sont constatées dans les livres de la société mère.

	2022	2021
<b>2. Charge de l'impôt sur les sociétés</b>		
Impôts avant retraitement fiscal au taux normal	777	876
Effet d'impôt des différences permanentes:	28	(135)
<i>Régime des sociétés mères et des filiales</i>	-	(154)
<i>Divers</i>	28	19
Effets d'impôt des différences temporaires		
<b>Impôts dus au taux de 26.5%</b>		<b>741</b>
<b>Impôts dus au taux de 25%</b>	<b>805</b>	
<b>Charges/(Produits) d'intégration fiscale</b>		
<b>Imputation des crédits d'impôt</b>	<b>(35)</b>	<b>(23)</b>
<b>Contribution sociale 3,30%</b>	<b>7</b>	<b>10</b>
<b>Charge/ (Produit) d'impôt sur les sociétés</b>	<b>777</b>	<b>728</b>
<b>3. Ventilation de l'impôt sur les sociétés</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Impôts sur résultats courants	788	756
Impôts sur résultats exceptionnels	(11)	(28)
<b>Total</b>	<b>777</b>	<b>728</b>

**4. Impôt différé sur les sociétés**

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 il n'existait ni créance ni dette d'impôt différé.

**BANQUE WORMSER FRERES**  
**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2022**  
**Bilan avant répartition**

<b>ACTIF</b>			<b>PASSIF</b>		
<b>en euros</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.21</b>	<b>en euros</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.21</b>
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	102 736 405	162 734 032			
Effets publics et valeurs assimilées (note 1)	74 720 509	12 879 372	Dettes envers les établissements de crédit (note 8)	9 010 747	48 090 728
Créances sur les établissements de crédit (note 2)	28 103 548	32 282 917	Opérations avec la clientèle (note 9)	488 314 033	394 873 997
Opérations avec la clientèle (note 3)	312 256 499	258 898 514	Dettes représentées par un titre (note 9)	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 1)	1 678 752	2 171 469	Autres passifs (note 10)	5 304 182	2 785 645
Actions et autres titres à revenu variable (note 1)	19 072 036	10 238 235	Comptes de régularisation (note 11)	3 818 432	3 041 905
Participations et autres titres détenus à long terme ( note 4)	384 211	384 212	Provisions pour risques et charges	416 895	416 895
Parts dans les entreprises liées (note 4)	1 400 000	250 000	Dettes subordonnées	-	-
Immobilisations incorporelles (note 5)	1 179 034	1 284 864	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	-	-
Immobilisations corporelles (note5)	375 309	330 566	Capitaux propres hors FRBG (note 12)	46 246 817	44 552 773
Capital souscrit non versé	-	-	- Capital souscrit	16 000 000	16 000 000
Actions propres	-	-	- Primes d'émission	-	0
Autres actifs (note 6)	9 675 759	10 365 485	- Réserves	14 200 000	14 200 000
Comptes de régularisation (note 7)	1 529 044	1 942 277	- Ecart de réévaluation	-	-
			- Provisions réglementées et subventions d'investissement	-	-
			- Report à nouveau	13 752 773	11 772 835
			- Résultat de l'exercice	2 294 045	2 579 938
<b>Total</b>	<b>553 111 105</b>	<b>493 761 943</b>	<b>Total</b>	<b>553 111 105</b>	<b>493 761 943</b>

# ANNEXE

## AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2022

### PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

*Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis dans la profession bancaire et aux dispositions du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables.*

#### PORTEFEUILLE-TITRES

Conformément au Livre II titre 3 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, il est distingué plusieurs catégories de titres : les titres de transaction, les titres de placement, les titres d'investissement et les titres de participation et filiales.

Le portefeuille est mouvementé à la date de règlement des titres. Durant la période allant de la date de négociation à celle du règlement, les opérations sur titres sont enregistrées au hors-bilan sous la rubrique "Engagements sur titres".

Les **titres de transaction** sont acquis avec une intention de revente dans un délai à court terme. Ils sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Ces titres sont négociables sur un marché actif et évalués tant à l'actif qu'au passif au cours de clôture de l'exercice, le solde des écarts d'évaluation est porté en charges ou en produits au compte de résultats. Ils sont inscrits au bilan lors du règlement ils sortent du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable.

Les **titres de placement** sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement ni parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées. Ces titres sont enregistrés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres à revenu fixe fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats sous la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe" et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle. Ils sont évalués sur la base du cours le plus récent. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix du marché est inférieur à leur valeur comptable.

Les **titres d'investissement** sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils font l'objet d'une certitude de refinancement jusqu'à leur échéance et ne doivent pas être soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause leur intention d'être détenus jusqu'à leur échéance. La capacité de conserver les titres jusqu'à leur échéance se justifie soit par l'existence de ressources ou d'accords de refinancement dont la durée restant à courir est au moins égale à celle des titres détenus, soit par adossement des titres aux fonds propres ou aux dépôts reçus, conformément aux hypothèses retenues dans le cadre de la gestion actif/passif.

Ces valeurs ne font pas l'objet d'un provisionnement du risque de marché découlant des variations du niveau des taux d'intérêt. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe" et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement selon la méthode actuarielle ou linéaire en fonction de la nature des titres concernés. Une provision est en outre constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Les **titres de participation** sont acquis en vue d'une détention durable. Ils sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais. A la clôture de l'exercice, ces titres peuvent ou non faire l'objet individuellement de provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition. Les éléments qui peuvent être pris en compte pour l'estimation de la valeur d'utilité sont la rentabilité, actuelle ou attendue, la quote-part de situation nette et la valeur boursière des sociétés ayant une activité comparable. Lorsque cela est nécessaire, un abattement peut être pratiqué pour tenir compte des conditions particulières des titres détenus.

## **TITRES DONNES OU RECUS EN PENSION**

Les recommandations pour l'enregistrement et l'évaluation des opérations de pension précisant les usages de la Place sont appliquées pour l'ensemble des pensions de toutes natures consenties ou obtenues à savoir :

Le cédant maintient à l'actif de son bilan les titres mis en pension et enregistre au passif de son bilan le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Il identifie à cette rubrique les titres donnés en pension.

Le cessionnaire enregistre à l'actif de son bilan le montant décaissé représentatif de sa créance sur le cédant. Les titres reçus en pension n'entrent pas dans les portefeuilles comptables du cessionnaire.

Lors de l'arrêté comptable, le cédant continue d'évaluer les titres mis en pension selon les règles propres au portefeuille auquel ils appartiennent. Le cessionnaire ne comptabilise aucune variation de valeur des titres reçus en pension.

La charge relative à la dette du cédant et le produit relatif à la créance du cessionnaire sont enregistrés comme des intérêts.

## **INSTRUMENTS FINANCIERS DE TAUX**

### **Instruments de taux d'intérêt échangés sur des marchés organisés ou assimilés**

Les contrats de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, échangés sur des marchés organisés ou assimilés, sont évalués au prix du marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture affectée, liées à la gestion des positions de taux des actifs et des passifs, les résultats des contrats d'intérêt à terme sont pris en compte de manière symétrique à la comptabilisation des produits ou charges de l'élément couvert, sur la durée de vie résiduelle de cet élément.

### **Autres éléments de taux d'intérêt à terme**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt sont enregistrés dans l'une des quatre catégories suivantes selon qu'ils ont pour objet :

- a) de maintenir des positions ouvertes isolées ;
- b) de couvrir, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes ;
- c) de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement ;
- d) de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction ;

Les contrats non dénoués sont enregistrés au hors bilan pour leur montant notionnel.

Les charges et les produits relatifs aux contrats d'échange de taux d'intérêt sont traités différemment selon les catégories décrites ci-dessous.

a) les charges et les produits sont inscrits au compte de résultats *prorata temporis*. Les pertes latentes éventuelles résultant de la mise à la valeur du marché des contrats font l'objet d'une provision.

b) les charges et les produits relatifs à ces contrats sont inscrits au compte de résultats de manière identique à la comptabilisation des produits et charges de l'élément ou de l'ensemble des éléments couverts.

c) les charges et les produits sont inscrits *prorata temporis* au compte de résultats.

d) ces contrats sont évalués à leur valeur de marché. Les écarts d'évaluation sont portés en compte de résultats.

### **Instruments de change à terme**

Les opérations de change à terme dites "sèches" ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Dans le cas d'opérations de couverture ayant pour but de compenser ou de réduire le risque de variation de change d'un ensemble homogène d'éléments de bilan et hors bilan, ces opérations sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Les écarts sont portés au compte de résultat de manière symétrique aux gains ou pertes de change sur les éléments couverts.

## **OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE**

Les crédits à la clientèle sont inscrits au bilan pour leur montant nominal. A la clôture de l'exercice, les intérêts courus non encore échus sont calculés *prorata temporis* et comptabilisés en créances rattachées.

Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés au hors bilan au poste « Engagements de financement ».

En application du Livre II titre 2 du règlement n° 2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les créances sont réparties en encours sains, encours douteux et encours douteux compromis.

Sont qualifiés de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que la Banque ne percevra pas, tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logement). Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie. Pour ces créances douteuses, les intérêts courus ou échus non perçus sont comptabilisés en appliquant le taux contractuel à la valeur brute.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises ». Il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non perçus ne sont pas enregistrés.

Les créances douteuses comportant un risque de non recouvrement partiel ou total font l'objet d'une provision pour dépréciation, en déduction de l'actif, de façon à couvrir les pertes prévisionnelles.

Ce provisionnement est déterminé sur la base d'examens réguliers, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées, pour risque de non recouvrement, sont enregistrées en « Coût du risque » du compte de résultats, à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultats.

## IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels et de fonds de commerce.

**Logiciels :** Les logiciels figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. La durée de vie et modes d'amortissement se présente de la manière suivante :

Linéaire 1 à 7 ans

**Frais d'établissement :** Linéaire 1 à 3 ans

En cas de perte de valeur entre la valeur au bilan et la valeur d'usage, une dépréciation de l'actif serait à constater par une dotation de provision enregistrée en pertes sur actifs immobilisés.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations figurent au coût historique diminué des amortissements, calculés sur la durée de vie des actifs concernés. Les durées de vie et modes d'amortissement sont les suivants :

- Agencement et mobilier : Linéaire 10 ans
- Matériels informatiques : Linéaire 5 ans
- Matériels de bureau : Linéaire 4 à 5 ans

## OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros à leurs taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours effectif de cession ou d'achat de ces monnaies ou, en ce qui concerne les produits et charges non encore réglés à la clôture de l'exercice, au taux de change en vigueur à cette date.

Conformément au Livre II titre 7 du règlement n°2014-07 du Comité de l'Autorité des Normes Comptables, les opérations de change à terme dites "sèches" ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme à l'échéance correspondante.

Par ailleurs, les reports et déports liés aux opérations de change à terme couvertes, au sens de l'article 2723 - 3 dudit règlement, sont parallèlement rapportés au compte de résultats de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

## COMPTES DE RESULTATS

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée : enregistrement au fur et à mesure de la prestation.

Les dividendes des titres sont comptabilisés au moment de leur date de mise en paiement. Les revenus sur obligations sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant et de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période sur laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

En application de la méthode dite de "l'impôt exigible", seuls les impôts exigibles à la date de clôture de l'exercice sont constatés dans les comptes. Par voie de conséquence, les provisions d'impôts différés ne sont pas retracées dans les comptes.

\* \* \* \* \*

### **EVENEMENTS DE L'EXERCICE**

La Banque Wormser Frères a fait l'acquisition le 25/11/2022 de la société FSA Intermédiation dont les activités sont le courtage en assurance-vie et épargne salariale. Le prix d'acquisition est de € 188.313. La banque a constaté un mali de fusion de € 83.110.

### **EVENEMENTS POST-CLOTURE**

A la date d'établissement des comptes annuels, la banque n'a pas constaté d'impact notable sur la bonne marche de son activité.

### **MONTANT GLOBAL EN CONTREVALEUR EN EUROS DE L'ACTIF ET DU PASSIF EN DEVICES (en milliers d'euros)**

	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Total du bilan</b>	<b>493 762</b>	<b>553 111</b>
Actif en devises	18 526	12 976
Passif en devises	17 782	12 305



**BANQUE D'ESCOMPTE**  
*13 boulevard Haussmann - 75009 Paris*  
*Société Anonyme au capital de 16.000.000€*  
*Immatriculée au RCS de Paris n°562 102 913*

**Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire  
de la Banque d'Escompte,  
tenue au siège sociale de la société le 8 juin 2023**

L'an deux mille vingt trois  
le 8 juin  
à 11 heures 05

Les actionnaires de la Banque d'Escompte (RCS Paris n°562 102 913), société anonyme au capital de 16.000.000 euros divisé en 160.000 actions de cent euros chacune dont le siège est à Paris 9ème, 13 boulevard Haussmann, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation du Conseil d'Administration adressée par lettre à chacun d'eux.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée au moment de son entrée en séance par chaque actionnaire présent, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain Wormser, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Marc Wormser et Monsieur Gérard Wormser sont appelés comme scrutateurs.

Le Cabinet Mazars représenté par Monsieur Bertrand Desportes, Commissaire aux Comptes titulaire, convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 24 mai 2023, est présent.

Monsieur Olivier Wormser est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble 121.675 droits de vote sur les 160.000 actions composant le capital social, soit 76 %.

Les Pouvoirs sont contrôlés par les scrutateurs. Le quorum est atteint pour l'Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée,
- ainsi que divers autres documents.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Le Président rappelle que l'Assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2022 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2022 ;
- Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2022 ;
- Approbation des comptes et affectation des résultats ;
- Approbation de la mise en distribution à l'ensemble des actions un dividende de 300.000,00 euros prélevé sur le report à nouveau qui le ramènerait ainsi de 16.046.817,40 euros à 15.746.817,40 euros ;
- Nomination en qualité de commissaire aux comptes du cabinet Cailliau, Dedouit et Associés en remplacement de Maryse Le Goff du cabinet BRSW ;
- Renouvellement de mandat de trois administrateurs ;
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ;
- Pouvoir pour effectuer les formalités ;
- Questions diverses.

.....

Le Président met au vote les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports de gestion et de gouvernance du Conseil d'administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-40-1 du Code de commerce, approuve la poursuite de l'exécution des conventions antérieures.

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui sont présentés.

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

## QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de la mise en distribution à l'ensemble des actions un dividende de 300.000,00 € prélevé sur le report à nouveau.

*La mise en paiement de l'intérêt statutaire limité à 1.875 %, soit 1.875 € par action, aura lieu au siège de la société à compter du 19 juin 2023.*

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

## CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide la répartition suivante des bénéfices disponibles qui s'établissent à la somme de :

Report à nouveau de l'exercice 2021	€ 13 752 773,81
Augmenté du bénéfice de l'exercice 2022	€ 2 294 044.59
	<b>€ 16 046 817.40</b>

1°) A l'ensemble des actions un dividende de	€ 300 000,00
2°) Au report à nouveau 2022	€ 15 746 817.40
	<b>€ 16 046 817.40</b>

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

## SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Maryse Le Goff, commissaire aux comptes titulaire et de BRSW Associés, commissaire aux comptes suppléant.

L'Assemblée générale décide de nommer le cabinet Cailliau, Dedouit et Associés en qualité de commissaire aux comptes en remplacement de Maryse Le Goff.

Le mandat du cabinet Cailliau, Dedouit et Associés prendra fin à la clôture des comptes du 31 décembre 2026.

L'Assemblée générale décide de ne pas nommer de commissaire aux comptes suppléant.

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Henri Wahl pour une durée de six exercices. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Gérard Wormser pour une durée de six exercices. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

## NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Guy Wormser pour une durée de six exercices. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

## DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale reconnaît avoir été consultée sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2022 aux personnes mentionnées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier.

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

## ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale et de tous procès-verbaux subséquents en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité partout où besoin sera et plus généralement pour l'accomplissement de toute formalité.

*Cette résolution est votée à l'unanimité*

.....  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 45.

Paris, le 8 juin 2023



Alain Wormser  
*Président du Conseil d'Administration*